

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 6 décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 30 novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Adjoint(e)s au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Maryline LEBRUN, Carole DEMAURY, Zora ZOUAOU, Françoise MORELLE, Bérangère DUBAR, Emmanuel LEMOINE, Sylvie FAUVERGUE, Sylvain COLIN, Rémi MIQUET, Angéla BAUDUIN (arrivée à 18 H 48 à la question 3/2) , Karim MAMMOU, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Sandrine CHEVALIER a donné procuration à Christian MUSIAL.
Audrey ROBLIN a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.
Alain DAUBERCY a donné procuration à Bérangère DUBAR.
Samir EL AABBAOUI a donné procuration à Jérôme VALLIN.
Didier HOLT a donné procuration à Rémi MIQUET.
Jean-Claude SZYPULA.

Etait absente :

Virginie BOCQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Daniel CARLIER, ayant été désigné pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- Valide la candidature de Monsieur Daniel GOUBEL en tant que délégué du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S. de Leforest en remplacement de Brigitte VIGNON.
- Approuve le procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2016.
- Prend connaissance des décisions du Maire prises du 13 septembre 2016 au 29 novembre 2016 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Valide à 5 ans les durées d'amortissement des études et services des comptes 2031, 2032 et 2033.

A l'unanimité :

- Valide la décision modificative n°3 reprenant la valorisation, sur l'exercice 2016, des comptes amortis sur 5 ans.
- Autorise l'ouverture anticipée de crédits au budget 2017 et pour un montant total de 330 000 € afin de pouvoir engager des frais imputés aux articles suscités, avant le vote du B.P. 2017.
- Valide l'acompte de 40 000 € au C.C.A.S afin de lui permettre de fonctionner dans l'attente du vote de la subvention de fonctionnement prévue au B.P. 2017.
- Valide la modification n°1 de la convention constitutive d'un groupement de commande permanent entre la Ville de Leforest et le C.C.A.S. relative à l'alinéa 5 « marchés de services » et permettant de mutualiser les services de télécommunications, informatique et réseaux.
- Valide d'imputer en investissement les travaux neufs relevant de la partie P 3/2 du marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux afin d'être en mesure de récupérer la T.V.A.
- Valide la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2017 pour la réhabilitation lourde de notre piscine municipale.
- Valide le dépôt d'un appel à projets 2017 auprès de la C.A.F. afin de poursuivre la réhabilitation de la Maison de Quartier de l'Offlarde en un espace polyvalent de quartier.
- Valide le dépôt d'un projet au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) au titre de la mise en sécurisation des établissements scolaires dans le cadre du plan anti-attentats.
- Valide le dépôt d'un appel à projets après de la C.A.F. au titre du Fonds Publics et Territoires 2017 visant ainsi à favoriser les actions innovantes pour notre « axe jeunesse ».
- Valide la demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local au titre de l'appel à projets 2017 pour la réhabilitation lourde de notre piscine municipale.
- Valide le renouvellement de l'adhésion à l'association « Droit de Cité » pour l'année 2017 sur la base de 0.80 € par habitant sur la base des données INSEE.
- Valide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Basket Club de Leforest.
- Valide le montant de la redevance scolaire entre les communes membres de la C.A.H.C. à 110 € par élève accueilli pour l'année 2016/2017.
- Valide la modification apportée au contrat de location des salles municipales consistant à un dépôt de caution et d'une tarification spécifique lié à l'état de propreté des locaux établi après état des lieux contradictoires.
- Accepte l'avenant relatif à la convention tripartite de mise à disposition de la piscine d'Auby à l'association Natation Synchronisée pour l'année scolaire 2016/2017 pour un coût de 8 055,34 €.
- Accepte le conventionnement avec les Villes de Courrières et d'Hénin-Beaumont permettant aux Leforestois de bénéficier du tarif réduit réservé aux habitants de ces 2 villes pour accéder à leurs piscines respectives, le delta du prix d'entrée sera pris en charge par la Ville de Leforest.
- Valide l'attribution d'une aide au financement de 80 € par élève de CM2 pour le voyage de fin d'année scolaire 2017.
- Valide le recours à 15 emplois maximum d'agents non titulaires pour opérations liées à la période de recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.
- Prend connaissance du rapport d'activités 2015 des services de la C.A.H.C.

La séance est levée à 19 H 55.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.